

# DELFINGEN INDUSTRY

Société Anonyme au capital de 3 763 673,76 €

Rue Emile Streit - 25340 Anteuil (France)

354 013 575 R.C.S. Besançon

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cher(e)s actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes dont l'objet est présenté dans le présent rapport.

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### I – Approbation des comptes

Les trois premières résolutions portent sur l'approbation des opérations et des comptes annuels de la société ainsi que les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale, la distribution d'un dividende d'un montant de 0,25 euro par action, mis en paiement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Les informations relatives à la gestion de l'exercice 2013, aux comptes sociaux et aux comptes consolidés, ainsi qu'au projet d'affectation du résultat figurent dans le rapport annuel de gestion de l'exercice 2013.

#### II – Conventions réglementées

La quatrième résolution vise à approuver les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce qui font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

#### III – Renouvellement de mandats d'administrateur

Il vous est proposé dans la cinquième résolution de renouveler la mandat en tant qu'administrateur de Madame Annie KAHN, dans la sixième résolution de renouveler le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur Georges FRANCOIS, dans la septième résolution de renouveler le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur Cataldo MANGIONE, dans la huitième résolution de renouveler le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur Michel de MASSOUGNES, dans la neuvième résolution de renouveler le mandat en tant qu'administrateur de la S.A DELFINGEN GROUP, et ce, pour une durée de 6 ans, prenant fin, conformément aux dispositions actuelles des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

#### IV – Jetons de Présence

La dixième résolution vise à fixer le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de 110 000 euros pour l'exercice en cours.

#### V – Autorisation à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société

Par la onzième résolution, votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société, à faire acheter par la société ses propres actions, représentant jusqu'à 10% du capital social. Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale et priverait d'effet l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 24 mai 2013 dans sa neuvième résolution.

#### VI – Pouvoirs pour formalités

La douzième résolution est relative aux pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

#### VII - Autorisation à donner au conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la société

Par la treizième résolution, votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société, à annuler tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes autorisés d'achat de ses propres actions et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il décidera par annulation des actions ainsi acquises dans la limite de 10% du capital par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale et priverait d'effet l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 24 mai 2014 dans sa douzième résolution.

#### VIII – Pouvoirs pour formalités

La quatorzième résolution est relative aux pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

-----

Le Conseil d'Administration